



MAIRIE 79290 BRION-PRÈS-THOUET
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Séance du 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux **avril** à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Étaient présents :

M. DÉCHEREUX Thierry - M. GOURIN Jean-Yves - Mme LANDAIS Sindy - M. DIACRE Jacky - Mme NOGUES Pauline - M. BRÉGER Mickaël - Mme DELANGE Nathalie - M. BORÉ Richard - Mme BRÉGER Christelle - M. BÉRITAULT Jérôme - Mme BOTTIER Nelly - SCHMITT Tony - Mme ALFANO Margot - M. BAIN Jérôme - Mme BÂCHET Sandrine.

Était absent :

Secrétaire de séance : Sandrine BÂCHET

22 04 DEL02 : DELEGATION DONNEE A UN CONSEILLER PAR LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;
Vu la nécessité d'organiser la répartition des missions au sein de l'équipe municipale ;
Le Maire expose au conseil municipal qu'il a confié à un conseiller municipal une délégation dans le domaine suivant :

****la communication, sports, fêtes et loisirs****

Cette délégation permettra à l'élu concerné d'assurer un suivi plus régulier des dossiers et de renforcer l'action municipale dans ce domaine.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délégation ouvre droit à une indemnité de fonction fixer par le conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose une indemnité à 5.00 % de l'indice 1027- IM835, selon l'article L.2123-20 du CGCT qui établit les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux.

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance,
Sandrine BÂCHET

Le Maire,
Thierry DECHEREUX

